

Publié le 29 juin 2009

L'électricité à la carte à Mayotte, une première nationale

Depuis le 4 juin, les habitants de Mayotte peuvent acheter des « recharges » d'électricité dans leurs commerces de proximité, en souscrivant à l'offre Ankiba, lancée par la Société d'économie mixte Électricité de Mayotte (EDM).



Confrontée à la croissance de la demande en électricité la plus importante des territoires français, en hausse de 14,7 % en 2007 et de 11 % en 2008, la Société d'économie mixte [Électricité de Mayotte](#) (EDM) a fait de la maîtrise de la demande en énergie l'une de ses priorités. Dans cette optique, le gestionnaire du service public de l'électricité de l'île, a développé une offre originale d'électricité à la carte baptisée « Ankiba ». Généralisé depuis le 4 juin, le service fonctionne avec un compteur à prépaiement « rechargeable ». Une fois l'appareil installé, les clients peuvent à tout moment acheter des crédits d'électricité dans les commerces de proximité équipés de terminaux de vente. « Depuis le 4 juin, nous installons 5 à 10 compteurs par jour », note Hervé Le Trionnaire, Chef du Pôle Clientèle chez EDM.

Et pour cause ! Cette solution évite aux clients d'avoir à se déplacer jusqu'aux caisses d'EDM, de subir des pénalités pour dépassement de délai de paiement ou encore des coupures pour non paiement. Lorsque leur crédit arrive à bout, ils sont avertis par une alerte visuelle et sonore et disposent alors d'un crédit de secours d'une semaine de consommation.

Ankiba permet par ailleurs une totale maîtrise de la facture d'électricité puisque le client achète en

fonction de ses besoins, et suit plus attentivement ses consommations. Résultat : « les clients qui ont expérimenté cette offre ont fait en moyenne 10 % d'économie par rapport à un abonnement classique », se félicite Hervé Le Trionnaire.

Autre axe de maîtrise des consommations, la Sem soutient depuis début 2009 le lancement du marché des chauffe-eau solaires, pour pallier le retard de Mayotte en la matière.

Enfin, après deux précédents couronnés de succès, la société en partenariat avec l'Ademe et le Conseil général récidive en septembre avec une opération de vente de lampes basse consommation à un euro au cours de laquelle elle entend proposer pas moins de 60 000 ampoules. La nouveauté de l'opération de cette année réside dans la mise en place de l'éco-participation pour le recyclage des lampes par Recylum.